

SCP 327.03

Sous-commission paritaire pour les entreprises de travail adapté de la Région wallonne et de la Communauté germanophone.

Institution et modifications

(0) A.R. 11.07.2003 M.B. 05.09.2003

Article 2, alinéa 3

Compétente pour les travailleurs en général et leurs employeurs, à savoir

les entreprises de travail adapté subsidiées par la Région wallonne ou par la Communauté germanophone.